

Direction de la coordination interministérielle
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté, le préfet informe les habitants de Saint-Ganton, Bruc-sur-Aff, Guipry-Messac, Langon, Pipriac, Renac, Saint-Just et Sainte-Anne-sur-Vilaine, qu'une enquête publique est ouverte du 27 février 2025 (14h) au 1er avril 2025 (12h) sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS LANDISET en vue d'exploiter un parc éolien composé de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune de Saint-Ganton.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'information de l'autorité environnementale, **sera consultable gratuitement** :

- en mairie de Saint-Ganton (version papier) aux heures suivantes : le mardi de 9h à 12h30, le jeudi de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h30 et le samedi de 9h à 12h30 ;
- sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5975> ;
- sur le site internet de la préfecture de Rennes : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Un poste informatique est mis à disposition du public :

- dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 81 boulevard d'Armorique - 35000 RENNES, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h15, sur rendez-vous, au 02.21.86.25.35 ;
 - à la sous-préfecture de Redon, Place Charles de Gaulle, 35600 REDON, sur rendez-vous, aux heures habituelles d'ouverture, au 0 800 71 36 35 ;
- afin de permettre la consultation électronique du dossier.
Des informations concernant le projet présenté pourront être obtenues auprès de la SAS LANDISET, 10 Chemin des Rues 35550 Saint-Ganton.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

- à la mairie de Saint-Ganton :
 - sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
 - par courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice.
- sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5975>
- sur l'adresse mail suivante : enquete-publique-5975@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5975> et donc visibles par tous.

Madame Michèle PHILIPPE, ingénieure en retraite, désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice, reçoit le public à la mairie de Saint-Ganton :

- le jeudi 27 février 2025, de 14h à 17h,
- le vendredi 7 mars 2025, 9h à 12h,
- le samedi 15 mars 2025, de 9h à 12h,
- le vendredi 21 mars 2025, de 9h à 12h,
- le mardi 1^{er} avril 2025 de 9h à 12h.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de Rennes et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.